

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-005

SEANCE du 22 février 2024

Convoqué le 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux du mois de février, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. MEGARNI Stéphane à M. LAGIER Robert, M. MEYSSIREL Cédric à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES – PROGRAMME
VOIRIE COMMUNALE 2023**

Considérant que chaque année, le Conseil Département des Hautes-Alpes attribue aux communes une subvention pour les travaux de voirie au titre du programme « Aides aux communes »,

Considérant que pour 2023, des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant global des travaux s'élevant à 41 292,90 € H.T ;

Vu le montant de la subvention octroyée de 13 055,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention de 13 055,50 € au titre des travaux de voirie 2023 auprès du Conseil département des Hautes-Alpes ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20240222-2024-005-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024